

Covid-19 ou Transformer les représentations du vieillissement et de la dépendance ou en rester aux idées simples du monde d'avant ?

Juin 2020

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine

Les vieilles manières de compter, celles du monde d'avant, ont la vie dure ! En effet le 19 mai, le gouvernement a annoncé aux partenaires sociaux la création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale¹ consacrée à la dépendance ou tout au moins un nouveau risque « perte d'autonomie » destiné aux personnes âgées dépendantes². Un tel projet avait déjà été évoqué avant d'être abandonné en 2012. La pandémie au Covid-19 a permis de rendre plus vive la prise de conscience de la vulnérabilité des personnes âgées dépendantes, à domicile ou en ehpad comme des difficultés des familles. Les français, malgré l'Allocation personnalisée d'autonomie³, financent eux-mêmes une grande part des dépenses liées à la dépendance et notamment les frais conséquents de séjour en ehpad ou de maintien à domicile⁴. Il s'agira donc après concertations d'individualiser des recettes (une fraction de la CSG ?) et des dépenses « pour définir les conditions de financement à plus court terme des mesures qui seront décidées en faveur de la prise en charge de la perte d'autonomie »⁵. Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie (au sens de bénéficiaires de l'APA) passerait ainsi de 1 265 000 personnes en 2015 à 1 582 000 en 2030 ; en 2040, 14,6 % des Français auront 75 ans ou plus ; le coût de la prise en charge des personnes âgées dépendantes représenterait quelque 30 milliards d'euros (dont 6 à la charge des familles), soit 1,4% du PIB, cette part du PIB devant doubler d'ici 2060⁶. Cet énoncé, sans doute fastidieux, de chiffres et dont l'ordre de grandeur reste rebelle à des représentations mentales précises, indique toutefois la manière compartimentée dont le vieillissement et la dépendance sont présentés : un poids financier, des sommes additionnées comptées en débit, en bref un coût considérable ! Il n'est pas question bien sûr de contester ce projet⁷, il n'est pas question non plus de contester la nécessité de faire un budget, bref de construire la comptabilité du projet. Le problème est que cette présentation comptable n'est pas contextualisée. Et d'ailleurs c'est bien le coût du projet qui est largement relayé par les médias, c'est bien aussi la question technique de savoir si cette « dette Covid » devait être mise à la charge de la Sécurité sociale ou de l'Etat⁸ qui a été débattue au Parlement. Bref ces débats appartiennent encore au monde d'avant dans la mesure où leur présentation comptable, liant une disposition « généreuse » à un « coût » omet toujours de préciser en exergue ou en commentaires ce que le vieillissement et la dépendance rapportent à la société. Il ne s'agit pas là d'une remarque qui n'aurait qu'un intérêt ornemental. En effet, la lecture au premier degré de ces informations introduit et conforte *volens nolens* l'idée selon laquelle la vieillesse et la dépendance ne sont qu'un

¹ La sécurité sociale comporte actuellement quatre branches : quatre branches existantes : maladie, maternité, invalidité, décès ; accidents du travail et maladies professionnelles ; retraite, famille.

² Et aussi, bien entendu, aux personnes handicapées, dans le cadre de deux projets de lois relatifs à la dette sociale.

³ Gérée par les départements

⁴ Des assurances dont le coût est proportionnel à la hauteur du financement du risque sont souscrites par certains, mais de manière limitée en raison du coût des cotisations.

⁵ Solveig Godeluck. EXCLUSIF Dépendance: ce que veut faire le gouvernement. Les Echos ; 20-22 mai 2020.

⁶ <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/exclusif-vers-une-nouvelle-branche-de-la-securite-sociale-consacree-a-la-dependance-1204500>

⁷ Jusqu'à deux points ou plus en 2060. Sources : Personnes âgées dépendantes : les dépenses de prise en charge pourraient doubler en part de PIB d'ici à 2060 ; Etudes et Résultats ; DREES ; 2017 ? 1032 ; https://www.ars.sante.fr/system/files/2017-10/2017-DREES_financement-PA-dependantes.pdf. Voir aussi Dominique Libault, Concertation Grand âge et économie, Ministère des Solidarités et de la Santé ; mars 2019. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf

⁸ Accepté en première lecture par l'Assemblée nationale dans la nuit du 15 au 16 juin

⁸ https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/trou-de-la-secu-et-amorce-d-une-cinquieme-branche-votes-a-l-assemblee_2128350.html

fardeau qu'une société généreuse est appelée, au nom de la solidarité, à assumer. Or le vieillissement est un facteur d'enrichissement économique de la société. Le vieillissement et la dépendance constituent en fait le gigantesque marché de la *Silver économie* qui vise par ses produits et ses services à satisfaire les besoins des séniors et à améliorer leur qualité de vie, voire leur espérance de vie. Les vieux ont fait passer la couleur grise de leurs cheveux de la connotation attristée d'un continent gris⁹ à la connotation roborative d'un métal précieux, l'argent, infusée à un secteur économique qui n'est pas qu'un marché industriel, mais qui est aussi un marché produisant des services, de l'assistance, de l'aide à la personne. La *Silver économie* regroupe ainsi tout ce qui peut amender les incapacités et les dépendances coextensives au vieillissement en visant à maintenir la vie sociale des personnes âgées, soit selon les cas, à leur domicile qu'il faut aménager, soit en résidences spécifiques soit en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Les secteurs de la *Silver économie* sont donc nombreux puisqu'ils peuvent concerner la santé (soins à domicile, télé médecine), l'alimentation, la sécurité (téléassistance, détecteurs de chute), l'adaptation de l'habitat (accessibilité générale, douches), la communication et plus globalement les « connexions » (téléphones ou smartphones, tablettes ou ordinateurs avec accès à internet), le soutien aux aidants, les transports urbains ou ruraux, le tourisme, les loisirs et les sports. La République a pris conscience de l'importance économique de la *Silver économie* pour la nation. En effet la loi du 26 décembre 2015 qui officialise le début de la séniorisation à 60 ans¹⁰ fait de l'adaptation de la société au vieillissement « un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation ». Cette loi consacre elle-même l'importance cruciale que l'Etat accorde à la *Silver économie*. En effet l'annexe de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement fait une large part à la *Silver économie*¹¹ et emploie plus de 20 fois le terme de *Silver économie*. On peut ainsi lire : « *L'économie de notre pays elle-même doit être davantage tournée qu'aujourd'hui vers les besoins des âgés¹² : création et adaptation des emplois au service des âgés, développement d'une nouvelle filière industrielle, avec la « Silver économie», renforcement de l'effort de recherche et d'innovation ; autant d'opportunités d'emplois et de croissance pour la société française* ». D'ores et déjà la *Silver Economie* est devenue une filière industrielle lancée en France en 2013 qui représente 92 milliards d'euros. Et il est prévu qu'en Europe de l'Ouest, les 60 ans et plus devraient générer plus de 60% de la hausse consommation d'ici à 2030¹³.

D'ailleurs les acteurs de la *Silver économie* ne sont pas restés inactifs pendant la période pandémique : des entreprises ont proposé des solutions innovantes notamment numériques pour lutter contre l'isolement des personnes âgées¹⁴. Le panel des services offerts devrait avoir une croissance logarithmique en ehpad et à domicile¹⁵.

Ainsi il s'agit aussi de prendre conscience que le vieillissement est un facteur d'enrichissement économique de la société. Les retraités aujourd'hui et bien entendu les retraités dépendants injectent leurs revenus dans la vie économique (construction de logements et d'ehpad, domotique, numérique, et déjà robotique), créent des emplois non seulement dans les industries mais dans les services à la personne. Le vieillissement en général et la maladie d'Alzheimer sont souvent évalués en

⁹ Nicole Lapierre, « Vers le continent gris », *Communications* 37, n° 1 (1983): 1- 5, <https://doi.org/10.3406/comm.1983.1547>.

¹⁰ Les séniors actifs consomment habituellement des produits identiques aux générations plus jeunes (meubles, voitures, loisirs etc...). La fixation d'un âge social au vieillissement (60 ans) est peu réaliste, lie implicitement handicap et vieillissement, et complique la vie quotidienne de personnes victimes d'une maladie ou d'un accident avant 60 ans et qui doivent solliciter des dérogations pour être admises en EHPAD. Tout ceci appellerait à une conception moins segmentée de la vie et qui serait centrée d'abord non sur l'âge administratif mais sur les besoins. Mais la loi traite bien sûr du général et non du singulier de chaque personne humaine.

¹¹ Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ; Journal Officiel de la République française ; 29 décembre 2015.

¹² On remarquera l'utilisation répétée de « âgés », devenu un adjectif substantivé au lieu de sénior. Pourquoi ce choix lexical ?

¹³ Etude publiée en avril 2016 par la Société Mc Kinsey citée par Frédéric Serrière, Guide 2018 Silver Economie ; <http://www.silvereconomieguide.com>.

¹⁴ Même si certaines start-up qui n'apportent pas de services de première nécessité ont souffert du ralentissement de l'économie : <http://www.silver-economy-expo.com/blog/>

¹⁵ Voir par exemple le site de Silver Valley : Solutions innovantes de l'écosystème. <https://silvervalley.fr/covid19/solutions-innovantes-de-lecosysteme/>

coûts pour la société alors qu'ils ne coûtent pas mais qu'ils rapportent à la société¹⁶. La solidarité n'est pas unidirectionnelle mais tourne en cercle des actifs vers les retraités et des retraités vers les actifs. Appauvrir les personnes âgées, c'est appauvrir la société tout entière. Permettre aux personnes âgées de vivre dignement, c'est permettre à la société tout entière de mieux vivre. Une société inclusive réconcilie ainsi la préoccupation déontologique de la dignité de tout être humain et la préoccupation utilitariste comme visée du bonheur du plus grand nombre....ou mieux sans doute, celle du Bien commun, cette part de bien-être qui, en dépit des inégalités sociales, ne peut être refusée à personne au nom-même de son appartenance à notre commune humanité.

¹⁶ Roger Gil : " Alzheimer coûte mais rapporte aussi à la société ", propos recueillis par Claire Neilz, La Nouvelle République.fr ; Publié le 21/09/2011 | Mis à jour le 02/06/2017.